

Analyse pour les assurances-vie autres que les assurances d'épargne et d'investissement

Par le biais du présent document, notre bureau agit conformément à la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et aux arrêtés d'exécution y afférents.

Présentation de notre bureau

[nom]

[Rue de l'Assurance 1, B-9999 Maville]

[Jean@lecourtier.be, tél : 01/234.56.78, fax : 01/234.56.78, www.jeanlecourtier.be]

Numéro d'entreprise [9999], RPM [+ indication du tribunal du siège de la personne morale]

Numéro de compte : BE....

Notre bureau est inscrit comme intermédiaire d'assurance dans la catégorie "courtier d'assurance" dans le registre des intermédiaires d'assurance tenu par la FSMA sous le numéro d'entreprise susmentionné. Le registre est disponible via <https://www.fsma.be/fr/intermediaire-dassurances> (cliquez sur « Listes » et « Registre des intermédiaires d'assurance »).

[Notre bureau possède une participation directe ou indirecte représentant 10 % ou plus des droits de vote ou du capital de [compléter les noms et adresses des entreprises d'assurance.]/

[compléter les noms et adresses des entreprises d'assurance ou des entreprises mères des entreprises d'assurance] possède[nt] une participation directe ou indirecte représentant 10 % ou plus des droits de vote ou du capital du bureau.]

En sa qualité de courtier d'assurance, notre bureau représente le client et exerce ses activités en dehors de tout contrat d'agence exclusive ou de tout autre engagement juridique qui lui impose directement ou indirectement de placer la totalité ou une partie déterminée de sa production auprès d'une ou plusieurs entreprise(s) d'assurance ou qui l'empêche de choisir librement une entreprise d'assurance.

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

Date de naissance : .../.../.....

Numéro de Registre national :

Numéro d'entreprise :

Raison du contact [.....]

Notre bureau :

- fournit un conseil.
- ne fournit pas de conseil.

Partie I. Vos exigences et besoins pour une assurance-vie autre qu'une assurance d'épargne et d'investissement

Afin de procéder à une analyse de vos exigences et besoins, nous vous posons les questions suivantes. Il est important que vous communiquiez toutes les circonstances connues de vous qui ont une importance pour la précision de vos exigences et besoins.

Qui est le preneur d'assurance ?

- Un particulier
- Une personne morale

Quel est le nombre d'assurés ?

- Assuré 1 :
- Assuré 2 :

Quelle(s) garantie(s) souhaitez-vous ?

- Pension complémentaire
- Garantie complémentaire invalidité
 - Prime ACRI
 - Rente ACRI
 - Prime + rente ACRI
- Garantie décès
- Garantie complémentaire décès consécutif à un accident
- Rente (viagère)

Souhaitez-vous souscrire une assurance dans le cadre d'un crédit (hypothécaire) ?

- Non
- Oui
 - La totalité du capital emprunté
 - Une partie:

L'objectif de l'assurance-vie est-il la déductibilité fiscale ?

- Oui
- Non

Comment souhaitez-vous payer votre/vos prime(s) ?

- Prime unique
- Primes périodiques

Quelle est la durée souhaitée pour le contrat ?

- L'âge de la pension
- Autre:.....

Au cours de l'entretien, diverses questions vous ont été posées dans le cadre de cette analyse, notamment en ce qui concerne le(s) preneur(s) d'assurance et les assurés, les garanties souhaitées, y compris, le cas échéant, la valeur à assurer, d'éventuels contrats d'assurance existants et d'autres remarques et précisions d'ordre général. Vos réponses sont reprises dans la proposition d'assurance du produit que vous souhaitez souscrire et/ou se reflètent dans les descriptions de garanties reprises dans les conditions particulières du produit que vous souhaitez souscrire.

Exigences spécifiques

Avez-vous d'autres exigences spécifiques ou y a-t-il des informations complémentaires susceptibles d'être pertinentes pour vos exigences et besoins ?

[.....]

Partie II. Conseil

Notre bureau fournit un conseil.

Nous vous proposons le produit d'assurance [nom du produit et de l'entreprise d'assurance] sur la base de l'analyse effectuée ci-avant de vos exigences et besoins concernant une assurance-vie autre qu'une assurance d'épargne et d'investissement.

[2 possibilités - 1 à cocher et à compléter] :

- Nous vous informons que notre bureau peut travailler et travaille avec les entreprises d'assurance mentionnées : [2 possibilités - 1 à cocher et à compléter]
 - sur notre site web www.courtier.be
 - dans le document en annexe.

- Notre conseil est fondé sur une analyse impartiale et personnalisée d'un nombre suffisant d'assurances-vie autres que des assurances d'épargne et d'investissement offertes sur le marché et est cohérent avec vos exigences et besoins.

Ce produit est en effet cohérent en termes d'assurance-vie autre qu'une assurance d'épargne et d'investissement et de caractéristiques principales avec vos exigences et besoins.

Motivation

[.....]

[2 possibilités – 1 à cocher et éventuellement à compléter :]

- Vous suivez le conseil fourni par notre bureau et confirmez votre souhait de souscrire le produit d'assurance proposé par nous.

- Vous ne suivez pas le conseil fourni par notre bureau et confirmez expressément votre souhait de souscrire le produit d'assurance suivant : [compléter le nom du produit et de l'entreprise d'assurance].

- Notre bureau ne fournit pas de conseil.**

Aucun conseil n'a été fourni par notre bureau. Vous souhaitez souscrire le produit d'assurance suivant [compléter le nom du produit et de l'entreprise d'assurance].

Partie III : Information

Afin de vous permettre de prendre une décision en connaissance de cause, notre bureau a parcouru avec vous et vous a fourni le document d'information sur le produit d'assurance et les conditions du contrat d'assurance choisi, en ce compris les informations sur les coûts et les frais* qui y sont liés et les informations précontractuelles relatives à la durabilité du produit d'assurance proposé**.

- Vous avez aussi reçu l'information complémentaire suivante : [.....]
- Vous confirmez que nous avons parcouru la fiche client avec vous.

Le travail de notre bureau en relation avec le contrat d'assurance est rémunéré sur la base : [à choisir – cocher ce qui est d'application]

- d'une rémunération que vous payez directement à notre bureau. Le montant de la rémunération s'élève à [montant en € ou méthode de calcul s'il n'est pas possible de mentionner le montant].
- d'une rémunération comprise dans la prime que vous payez.

Fait en deux exemplaires, dont un est remis au client.

À [.....], le [.....]

Signatures

Le traitement des données à caractère personnel susmentionnées est nécessaire afin de pouvoir vous proposer des services de distribution d'assurances. Il se fonde sur l'article 6.1.b) et 6.1.f) du Règlement général (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD), relatif à l'exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles et aux fins des intérêts légitimes. Des informations complémentaires sur notre politique en matière de gestion des données à caractère personnel sont disponibles sur notre site web ou sur la fiche client. Vous pouvez également vous adresser à l'Autorité de la protection des données.

La satisfaction de la clientèle est une priorité pour notre bureau. Conformément à ses politiques et procédures internes, notre bureau a mis en place un dispositif de gestion des réclamations des clients. Ce dispositif a pour objectif d'examiner de manière experte et honnête les réclamations concernant un contrat d'assurance ou un service d'assurance fourni. Toute réclamation détaillée peut être adressée par mail ou courrier. Notre bureau s'engage à y répondre. Si vous le souhaitez ou si le traitement de votre réclamation par notre bureau ne vous a pas apporté satisfaction, vous pouvez prendre contact avec le Service Ombudsman Assurances dont le siège est situé Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles – Tél 02/547.58.71 - Fax. 02/547.59.75 - info@ombudsman-insurance.be - www.ombudsman-insurance.be, entité qualifiée compétente pour les assurances du Service de médiation pour le consommateur.

* sauf pour les produits d'assurance du deuxième pilier.

** uniquement d'application pour les produits d'assurance du deuxième pilier.